

livret d'information

destiné aux élèves et
aux parents d'élèves du Conservatoire du
Grand Chalon



DÉROULEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 | 2026

- Les cours se déroulent durant l'année scolaire à l'exclusion des vacances scolaires de l'Education Nationale (zone A).

SITE INTERNET DU CONSERVATOIRE

- Nous vous invitons à consulter régulièrement ce site où les informations pédagogiques sont à votre disposition : <http://conservatoire.legrandchalon.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU CONSERVATOIRE

en période scolaire

Lundi	9h – 21h
Mardi	8h30 – 22h
Mercredi	8h – 21h
Jeudi	8h30 – 22h
Vendredi	8h30 – 22h
Samedi	8h30 – 18h
Dimanche	fermé

durant les vacances scolaires

Du lundi au jeudi	8h30 – 18h
Vendredi	8h30 – 17h
Samedi et dimanche	fermé

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE

Lundi	14h – 17h
Mardi	14h – 17h
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Jeudi	14h – 17h
Vendredi	14h – 17h
Samedi et dimanche	fermé

ABSENCES

- Toute absence à un cours du Conservatoire du Grand Chalon doit être obligatoirement justifiée par écrit par les parents pour les élèves mineurs, par l'élève lui-même s'il est majeur auprès du secrétariat pédagogique en envoyant un mail ou en complétant un imprimé d'absence (disponible à l'accueil du CRR ou sur le site internet du conservatoire : <http://conservatoire.legrandchalon.fr>) rubrique vie scolaire / informations générales scolarité.
- En cas d'absences répétées, il est fortement conseillé de contacter la direction du Conservatoire afin d'en expliquer la nature et l'origine et d'envisager une demande de congé partiel ou total tel que prévu dans le règlement intérieur.

SUIVI DE SCOLARITÉ

- accès à un compte personnel du logiciel de scolarité IMuse (accessible à partir du site internet du Conservatoire) Rubrique Inscriptions / IMuse.
- bulletins semestriels** : deux bulletins seront envoyés dans l'année par courriel.
- un numéro de téléphone mobile doit être renseigné et une adresse courriel dans votre espace 'usager' IMuse. Des informations sont régulièrement transmises par courriel ou SMS (**demandes de justificatif d'absence, bulletins, convocations à des répétitions ou à des examens, transmission de planning ou modifications d'horaires de cours**) : tout changement de téléphone portable, d'adresse électronique et postale, doit être communiqué par courriel, à conservatoire@legrandchalon.fr ou modifié dans votre espace 'usager' IMuse.

TARIFS

- Tout élève inscrit au Conservatoire au 15 octobre de l'année scolaire en cours est redevable des frais d'inscription de l'année entière.
Les tarifs sont consultables sur le site internet <http://conservatoire.legrandchalon.fr>. Rubrique Inscriptions / Tarifs.
- La facture des frais d'inscription et/ou de location d'instruments 2025/2026 est envoyée par mail courant décembre et est consultable dans l'espace 'usager' IMuse.
- Les justificatifs de réduction sont à remettre au Conservatoire du Grand chalon avant le 1^{er} novembre 2025 dernier délai accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois :
 - une réduction de 64 % peut être accordée aux familles domiciliées sur le territoire du Grand Chalon sur présentation d'une copie complète de l'avis de non imposition 2025 sur les revenus 2024.(ligne 14 de l'avis d'imposition)
 - une réduction de 10 % peut être accordée aux élèves domiciliés sur le territoire du Grand Chalon sur présentation d'un justificatif d'adhésion à une association musicale, chorégraphique ou théâtrale du Grand Chalon.
 - d'autres réductions sont appliquées selon le nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire. **Consulter la fiche tarifs**.
- Les frais de scolarité et de location d'instrument sont réglables avec le Pass Culture.
Plus d'informations sur pass.culture.fr

ABANDON | DÉMISSION

Tout abandon d'une ou plusieurs disciplines doit être signalé par écrit (sur le registre d'abandon disponible à l'accueil, par courrier ou courriel à : conservatoire@legrandchalon.fr) avant le 15 octobre 2025 pour ne pas donner lieu à facturation.

FACTURATION DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS

La location court du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

MODES DE RÈGLEMENT

Les factures sont payables dès réception par paiement en ligne, espèces, carte bancaire, chèque bancaire, chèques vacances, pass culture. Dans une démarche de simplification et de dématérialisation, le paiement de votre facture par internet via votre espace usager sur le site du conservatoire est à privilégier.